MIRABEL VOUS INFORME

Vol. 6, n° 8 | BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL | Avril 2020

« Ensemble, faisons rouler l'économie d'ici ! »

Partout au pays, la COVD-19 a bousculé la vie des gens, mais aussi celles des entreprises. Préoccupée par les impacts économiques majeurs que plusieurs entreprises subissent, la Ville de Mirabel tient à encourager activement l'économie locale tout au long de la pandémie, et à soutenir ses commerces, ses entreprises et ses industries.

Suspension des intérêts comme mesure d'atténuation

À cet égard, la Ville a annoncé, le 17 mars dernier, que les paiements des comptes de taxes foncières et des droits de mutation immobilière, pour les citoyens mais aussi pour les entreprises, peuvent être reportés, sans intérêts, du 18 mars au 1er juillet 2020. Il a aussi été décidé d'accorder six mois de moratoire quant au remboursement des prêts accordés par le biais du Fonds local de solidarité de Mirabel et du Fonds Filaction-Mirabel.

Le service Mirabel économique actif et mobilisé

Il importe de noter que les professionnels du service Mirabel économique ont maintenu leur offre aux entreprises, et qu'ils sont bien présents et mobilisés pour répondre aux demandes qui leur sont adressées, ainsi que pour soutenir l'économie locale.

Dans cette optique, Mirabel économique travaille en collaboration avec les acteurs économiques locaux et gouvernementaux pour bonifier, en continu, le soutien apporté.

Au sujet des programmes d'aide existants, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou municipaux, Mirabel économique a créé un outil pour aider les entrepreneurs à s'y retrouver. Il s'agit d'un tableau, disponible sur le site web de la Ville, au ***mirabel.ca***, dans la section **Services aux entreprises**. On y trouve également un formulaire en ligne pour s'inscrire au programme **Aide d'urgence** aux petites et moyennes entreprises, développé par le gouvernement du Québec et administré par la Ville.

Récemment, Mirabel économique a également entrepris un vaste exercice de cueillette d'information auprès des 1 800 entreprises œuvrant sur le territoire, pour mesurer l'impact de la pandémie sur leurs activités, et pour vérifier si elles ont besoin de financement ou de conseils. Jusqu'ici, c'est environ 50 % des entreprises qui ont été sondées, plusieurs étant difficiles à joindre dans le contexte. Les entreprises qui n'auraient pas été jointes peuvent télécharger, toujours sur le site Web, le questionnaire conçu à cet effet, le remplir et le retourner à l'adresse info@mirabeleconomique.ca.

Le Panier bleu du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec a lancé, le 5 avril dernier, une « initiative pour dynamiser le commerce québécois » : Le Panier bleu. Il s'agit d'un répertoire de commerçants locaux, de partout dans la province. Le gouvernement précise « qu'un puissant moteur de recherche y sera rapidement ajouté pour permettre de repérer les produits vendus chez nos commerçants et simplifier comme jamais l'achat local ».

Mirabel économique a entrepris les démarches pour être un partenaire du projet, et les entreprises concernées de Mirabel sont encouragées à s'y inscrire. Les citoyens, quant à eux, sont invités à le consulter régulièrement, à l'adresse lepanierbleu.ca. Comme l'a dit le gouvernement en lançant cette initiative : « Ensemble, faisons rouler l'économie d'ici ! ».

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | **IMPRESSION** Hebdo Litho | **PHOTO** Yvan Labelle, Image-13, Clair Obscur | **DISTRIBUTION** Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | **TÉLÉPHONE** 450 475-8653
SITE INTERNET www.ville.mirabel.qc.ca | **COURRIEL** communications@ville.mirabel.qc.ca | **DÉPÔT LÉGAL** Bibliothèque nationale du Québec | **TIRAGE** 25 622 exemplaires

Encourageons l'achat local

Solution locale, une nouvelle plateforme pour venir en aide aux entreprises agroalimentaires

Les consommateurs qui souhaitent encourager l'achat local sont invités à consulter la nouvelle plateforme Solution locale pour venir en aide aux entreprises. De plus, la population est invitée à visionner la carte interactive afin de découvrir les **services disponibles à Mirabel** – dans ce contexte de distanciation sociale où les ressources locales sont d'autant plus essentielles.

Il s'agit d'un répertoire en ligne regroupant les entreprises de la région qui ont en place des méthodes de cueillette et de livraison de leurs produits, sans contact. Entreprises d'ici, inscrivez-vous dès maintenant, c'est facile et gratuit !

Le Carrefour bioalimentaire Laurentides fera, de son côté, la promotion des entreprises membres, par le biais des canaux de promotion *Laurentides, j'en mange*.

Pour inscrire votre entreprise ou pour consulter le répertoire : solutionlocale.ca.

Réclamations liées à un terrain endommagé

Le Service de l'équipement et des travaux publics informe la population que la date limite pour signaler qu'un terrain a été endommagé par les opérations de déneigement est le 1er mai 2020.

Pour obtenir réparation, les citoyens doivent appeler au Service de l'équipement et des travaux publics, afin de signaler les dommages. Par la suite, une requête est transmise à l'entrepreneur qui a effectué le déneigement, car c'est sa responsabilité de réparer les dommages qui ont été causés à la propriété du citoyen.

Habituellement, les entrepreneurs ont jusqu'au 15 mai pour procéder aux travaux de réparation. Étant donné la situation actuelle liée à la COVID-19, les délais pourraient cependant être plus longs. Le Service de l'équipement et des travaux publics s'assurera qu'il n'y ait pas de débordement important en ce qui concerne les délais d'exécution.

Renseignements : Service de l'équipement et des travaux publics au 450 475-2005.

TOURISMEMIRABEL

vous propose...

Pour une foule de renseignements pertinents sur l'achat local et d'autres sujets, Tourisme Mirabel invite les citoyens à joindre sa page Facebook !

/ Tourisme Mirabel

Précisions

Veuillez excuser le fait que dans la dernière édition du Mirabel vous informe, La P'tite Cabane d'la Côte n'a pas été mise dans la liste des cabanes à sucre qui offrent un service de repas pour apporter.

Prenez note que les commerces sont fermés le dimanche.Veuillez également noter que la présente liste a été transmise au début du mois d'avril, mais que des changements peuvent survenir au fil du temps.

LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Repas pour emporter

- **Cabane à Sucre au Pied de Cochon et Cabane d'à Côté**
  Commandes en ligne: aupieddecochon.ca/qc/la-boutique
- **Chalet du Ruisseau**
  Commandes en ligne: ruisseau.ca
- **L'Érablière aux Quatre Vents**
  Consultez le site web pour les tarifs: Lerabliereauxquatrevents.com
  Commandes par téléphone: 450-712-0627
- **La P'tite Cabane d'la Côte**
  Commandes par Facebook ou en ligne: petite-cabane.com
- **Sucrerie à l'Eau d'Érable**
  Commandes par Facebook
- **Sucrerie du Ruisseau**
  Commandes en ligne: sucrerieduruisseau.com
- **Sucrerie Bonaventure**
  Commandes en ligne: sucreriebonaventure.ca/commande-en-ligne

En boutique

- **Cabane à sucre Famille Ethier Enr.**
  450-258-3807 | 7940 rang St-Vincent
- **Cabane à sucre le Goinfre**
  450-258-0876 | 7766 rang St-Vincent
- **Cabane au Pied de l'Érable**
  450-258-3864 | 8785 rang St-Vincent
  Liste de prix sur Facebook
- **Sucrerie F & F Huot**
  514-942-8221 | 8213 rue Michel
- **Les sucreries Jetté – La Mirablière**
  450-258-2606 | 7335 ch. verdon
  Commandes en ligne: lamirabliere.com
- **Aux saveurs du printemps**
  450-475-8998 | 10301 Côte des Anges
  Liste de prix : auxsaveursduprintemps.com
- **La Mirablière Famille Lalande**
  514-233-7599 | 11331 Côte des Saints
- **La Cabane à Stéphane**
  514-838-8064 | 17741 Côte St-Pierre
- **Sucrerie Belle-Rivière**
  450-258-3306 | 9551 Route Arthur-Sauvé
- **Route des Gerbes d'Angelica**
  450-258-1648 | 6015 rang St-Vincent
- **Intermiel**
  450-258-2713 | 10291 rang de la Fresnière

VOS RESTAURANTS EN SERVICE

- St-Canut -

- **Coq O Bec - Rôtisserie**
  Livraison & pour emporter | 450-412-1235
- **Yuzu Sushi**
  Livraison & pour emporter | yuzusushi.ca
- **Benny & Co**
  Livraison & pour emporter | 579-990-4999

- Domaine Vert Nord -

- **Boulangerie Patisserie Via Roma**
  Livraison | 450-419-7757 ou 438-837-6109
- **Yuzu Sushi**
  Livraison & pour emporter | yuzusushi.ca
- **Amir - Cuisine libanaise**
  Livraison & pour emporter | 450-419-9998
- **Sera Pizza**
  Livraison & pour emporter | 450-419-1111

- St-Benoit -

- **Restaurant la Belle et la Brute Pizzeria**
  Livraison & pour emporter | 450-412-1612

- Ste-Scholastique -

- **Bistro Roquette & Balsamique**
  Pour emporter | 450-476-2525

Les McDonald's de Mirabel sont ouverts avec leur service pour emporter. À St-Janvier, la livraison est disponible avec Uber Eats

Les Tim Hortons de Mirabel sont également ouverts avec leur service pour emporter

- St-Janvier -

- **St-Hubert - Rôtisserie**
  Livraison & pour emporter | 514-385-5555
- **La Patate du coin**
  Pour emporter | 450-434-4460
- **Pizza St-Janvier**
  Livraison & pour emporter | 450-420-1420
- **Basha - cuisine libanaise**
  Livraison & pour emporter | 450-420-4678
- **Café Dépôt**
  Livraison (Uber Eats) & pour emporter
  450- 939-2233
- **BBQ Mirabel**
  Livraison & pour emporter | 450-430-7490
- **Avocado Sushi Express**
  Livraison & pour emporter | 450-818-9188
- **Pataterie la Belle Province**
  Pour emporter | 450-435-8460

- St-Augustin -

- **La Belle Province**
  Livraison & pour emporter | 450-475-8488
- **Resto Jean Lafitte**
  Livraison & pour emporter | 450-475-8888
- **Resto St-Augustin**
  Livraison & pour emporter | 450-475-8936
- **Pizza Delphi Sous-Marins**
  Livraison & pour emporter | 450-475-6606
- **Pizza St-Augustin**
  Livraison & pour emporter | 450-475-1130

VOS BOUTIQUES GOURMANDES EN SERVICE

- St-Canut -

- **Boucherie Georges Côté**
  Plats cuisinés, viandes de qualité, pâtés, etc
  450-436-3280 | 9999 boulevard St-Canut
- **Boucherie Ferme des Bois Noirs**
  Plats cuisinés et viandes de qualité et sauvages
  450-258-4915 | 9051 route Sir Wilfrid Laurier
- **Ferme David Moorhead et Philip Pelletier**
  Boeuf angus | 5305, rang St-Hyacinthe
  514-258-4086 et 819-431-3215
- **Les Serres Bertrand**
  Plats cuisinés, tomates de serre, etc
  450-258-3412 | 11730 route Sir Wilfrid Laurier
- **Ferme Bourgeois**
  Viandes de volailles et de lapins, œufs frais, etc
  450-258-2117 | 7161 route Sir Wilfrid Laurier
- **Au virage vert - Bio en vrac & plus**
  Aliments biologiques en vrac
  450-258-3412 | 13941-1 chemin St-Simon

- St-Augustin-

- **Ferme Dausyl SENC**
  Boeuf, poulet, épices, lait, oeufs, etc
  450-475-7812 | 7373 chemin du Chicot Nord
- **Dépanneur Bélisle**
  450-475-0225 | Livraisons à domicile
- **Flash Express Service de Traiteur**
  Plats cuisinés | Livraisons à domicile
  Commandes en ligne: traiteurflashexpress.com
- **Laitues Mirabel**
  Produits frais du jour; laitue frisée, oseille, fleur de Mirabel, etc | Marché éphémère
  Toutes les informations sur Facebook

- Ste-Scholastique -

- **Boucannerie Belle-Rivière**
  Produits maison, viandes de qualité
  450-258-3412 | 8871 rang St-Vincent

- Domaine Vert Nord -

- **Zeste & Caviar**
  Plats cuisinés | Livraisons à domicile
  Commandes sur Facebook ou: 438-524-8897

- St-Janvier -

- **À la bouffe Traiteur**
  Plats cuisinés| Livraisons à domicile
  Commandes: 514-943-0538
- **Délices Santé**
  Plats cuisinés| Livraisons à domicile
  Commandes en ligne: delicessante.ca
- **Les Ailes du Palais Traiteur**
  Plats cuisinés, fruits et légumes
  Livraisons à domicile
  Commandes en ligne: lesailesdupalais.com

- St-Benoit-

- **Route des Gerbes d'Angelica**
  Plats cuisinés, marinades, desserts, etc.
  Livraisons à domicile | 450-258-1648
  Menu sur Facebook
- **Intermiel**
  Produits de miel, produits d'érable, alcool, etc
  Boutique en ligne: intermiel.com

Merci à nos partenaires!

J'encourage local

Desjardins

VILLE DE MIRABEL

Les organismes mirabellois au service des citoyens

En cette période difficile, la Ville, en collaboration avec les organismes communautaires autonomes, offre des services de soutien, d'aide et d'écoute à ses citoyens. Voici une liste de certains de ces organismes, ainsi que leurs coordonnées.

Soutien alimentaire

Vous avez besoin d'un panier d'aide alimentaire ?

- **Pour les secteurs de Saint-Augustin, Sainte-Scholastique, Saint-Hermas, Saint-Benoît, Sainte-Monique (nº civique à 4 chiffres) et Petit-Saint-Charles :**

  Centre d'entraide populaire de Mirabel
  450 475-7609

- **Pour les secteurs de Saint-Janvier, Domaine-Vert Nord, Domaine-Vert Sud, Sainte-Monique (nº civique à 5 chiffres) et Saint-Antoine :**

  Centre de dépannage de Saint-Janvier
  450 434-4037

- **Pour les secteurs de Saint-Canut, Mirabel-en-Haut et Saint-Jérusalem :**

  Centre de dépannage de Saint-Canut
  450 530-7094

Virage jeunesse

Tu es âgé entre 8 et 17 ans ? Nous t'invitons à suivre la page Facebook suivante :

Virage jeunesse - Ville de Mirabel
@virage_jeunesse_jeunes

Des idées et des trucs vous y seront présentés à tous les jours, du lundi au vendredi.

Notre coordonnatrice jeunesse reste disponible si tu as envie de jaser, ou si tu souhaites prendre des nouvelles de ton animatrice ou de ton intervenant favori.

Tu peux aussi ajouter la coordonnatrice jeunesse dans tes amis Facebook, par sa page : **Sab Coordo Jeunesse.** Elle est disponible du lundi au vendredi de 16 h à 21 h.

Soutien aux personnes en situation d'itinérance

Vous êtes en situation d'itinérance ou à risque de perdre votre logement ?

- Centre d'hébergement multiservice de Mirabel : 450 951-5551
- Travail de rue des secteurs de Saint-Augustin, Sainte-Scholastique et Saint-Benoît : 438 520-8124
- Travail de rue des secteurs de Saint-Janvier et de Saint-Canut : 514 926-5493

Soutien aux 16 à 35 ans

Vous êtes âgé d'entre 16 et 35 ans et vous avez besoin d'aide, de soutien ou d'être dirigé vers les ressources disponibles ?

- Carrefour Jeunesse-Emploi de Mirabel : 450 420-6262 ou info@cjemirabel.ca

Soutien aux parents

Vous êtes parent et avez besoin d'aide, de soutien ou d'être dirigé vers les ressources disponibles ?

Une programmation virtuelle de la Maison de la famille de Mirabel est disponible.

famillemirabel.com
450 414-2121ou info@famillemirabel.com

Soutien aux femmes

Vous êtes une femme et avez besoin d'écoute, de soutien et d'être dirigée vers les ressources disponible ?

- Centre de femmes Liber'Elles : 450 594-0556 ou liberelles@outlook.com

Soutien aux personnes en perte d'autonomie

Vous êtes en perte d'autonomie ou âgée de 65 ans et plus et vous avez besoin d'aide ?

Service de popote roulante et de livraison d'épicerie :

- Centre d'Action bénévole de Saint-Jérôme : 450 432-3200

Aide, soutien et référence vers les ressources disponibles :

- Vigil'Ange
  450 275-5131

Si jamais vous avez de la difficulté à trouver un numéro de téléphone ou si vous êtes refusé pour l'un des services mentionnés, communiquez avec la **Table de concertation communautaire mirabelloise**, au 450 848-6059 ou au 450 848-0219, ou par courriel à info@tccdemirabel.com.

Vous voulez aider ?

Vous souhaitez offrir de votre temps bénévolement ? Communiquer avec la Table de concertation communautaire mirabelloise ou visitez le site Web **jebenevole.ca**.

L'entraide offerte entre voisins et amis permet actuellement de répondre aux besoins des personnes vulnérables. Toutefois, si vous constatez qu'une personne éprouve de l'inquiétude ou des difficultés, et que l'un des services ci-haut mentionnés ne peut lui venir en aide, vous pouvez communiquer avec la Ville, en composant le 450 475-8653.

Service de popote roulante offert aux personnes vulnérables

Le Centre d'action bénévole Saint-Jérôme offre un service de popote roulante pour les citoyens de Mirabel âgés de 60 ans et plus. Ce service s'adresse également aux personnes de moins de 60 ans, si elles sont référées par un intervenant du Centre intégré de Santé et des Services sociaux des Laurentides (CISSS), si elles sont en perte d'autonomie temporaire ou permanente ou si elles ont une maladie chronique ou sont en convalescence.

Afin d'étendre le service sur l'ensemble du territoire mirabellois, la Ville offre à l'organisme Centre d'action bénévole Saint-Jérôme, pour la durée de la crise, un espace facilitant la distribution des repas à toutes les semaines.

Cette initiative est possible grâce à la collaboration de la Table de concertation communautaire mirabelloise.

Les repas sont au coût de 8 $ et ils incluent la soupe, le plat principal et le dessert (taxes incluses, livraison gratuite). Les commandes se font par téléphone ou par courriel avec les citoyens qui se sont inscrits préalablement. Les livraisons sont assurées par des bénévoles, les mardis et jeudis seulement.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou vous inscrire, veuillez communiquer avec le Centre d'action bénévole Saint-Jérôme, au 450 432-3200, poste 229 ou popoteroulante@cbsj.qc.ca.

Subvention obtenue du ministère de la Sécurité publique

La Ville agit en matière de santé mentale et de violence conjugale

Dans l'ordre habituel : Mme Julie Breault, travailleuse sociale, M. Jacques Caza, inspecteur en développement organisationnel et relations communautaires et M. Nicolas Arbour, directeur du Service de police de Mirabel.

Après en avoir fait la demande à l'automne 2019, la Ville de Mirabel est fière d'avoir récemment obtenu la confirmation qu'elle allait recevoir une subvention qui servira à bonifier le travail de la travailleuse sociale qui œuvre présentement au Service de police de Mirabel, desservant également la Ville de Saint-Colomban.

Grâce à cette aide financière, en plus de continuer à travailler avec les personnes qui présentent des problèmes de santé mentale, cette travailleuse sociale pourra également intervenir auprès des victimes qui subissent de la violence conjugale.

Cette subvention, octroyée dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité, est de l'ordre de 50 000 $. Elle sera renouvelable annuellement, sur une période de trois ans, si les résultats attendus sont obtenus.

« En tant que directeur du Service de police de Mirabel, je suis extrêmement déterminé et engagé à répondre efficacement aux problématiques de santé mentale et de violence conjugale sur le territoire que nous desservons, et nous serons ainsi mieux outillés pour le faire », a indiqué M. Nicolas Arbour, alors que les statistiques démontraient une prévalence des troubles mentaux légèrement supérieure dans la région des Laurentides qu'au Québec en 2018-2019, avec 67 000 personnes ayant reçu un diagnostic de santé mentale.

Par le biais d'une lettre, la Ville a été informée de cette subvention comme suit : « Je suis convaincue que l'engagement de votre organisation en matière de prévention de la criminalité contribuera à renforcer le maintien d'un milieu de vie sain et sécuritaire pour toute la population que vous desservez. En ce sens, le ministère de la Sécurité publique est heureux de s'associer avec vous dans la réalisation de ce projet », a indiqué Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique du Québec.

Cette bonification de l'offre en travail social s'arrime parfaitement avec la réorganisation récente du Service de police, qui intégrera, plus que jamais, du travail de type communautaire dans ses pratiques. En fait, la présence de policiers communautaires sur le terrain, créant une proximité avec la communauté, permettra au Service de police de mieux agir en amont des problèmes, de façon préventive.

Cette nouvelle tombe à point nommé, alors que les besoins se font sentir dans la communauté quant à ces problématiques, dans le contexte que nous vivons.

Entente sectorielle de développement

Un fonds de 5 000 $ pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Mme Anick Lorrain, directrice générale de la Table de concertation communautaire de Mirabel, M. Patrick Charbonneau, maire suppléant, et Audrey Thibault, agente communautaire.

Depuis trois ans, le gouvernement du Québec finance des projets de développement dans chacune des régions du Québec, par le biais du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

Pour la région des Laurentides, un comité de sélection a été mis en place pour identifier les causes et les projets à soutenir. Ce comité est composé des 7 préfets des MRC des Laurentides, du maire de Mirabel et de la ministre Sylvie D'Amours, responsable de la région des Laurentides.

En novembre dernier, ce comité de sélection a signé une entente sectorielle de développement portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région des Laurentides.

Le 23 mars dernier, La Ville de Mirabel a convenu de contribuer à cette entente en y consentant un fonds de 5 000 $, réparti sur deux ans. Cette somme sera prélevée à même le Fonds de développement du territoire de Mirabel.

Parmi les projets que permettront cette entente, notons celui d'éduquer et de sensibiliser les différents acteurs du milieu sur les réalités entourant les agressions à caractère sexuel envers les femmes. Un policier communautaire du Service de police de Mirabel siégera à titre de représentant de la Ville de Mirabel sur le comité directeur en charge de ce volet.

L'entente permettra également la mise sur pied de maisons d'hébergement de 2e étape pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale; le comité directeur de ce projet inclura un représentant de la Table de concertation communautaire mirabelloise.

De plus, en vue des prochaines élections municipales qui auront lieu en 2021, une élue du conseil municipal de Mirabel siégera sur un comité ayant pour thème : « Élections municipales 2021 : Les Laurentides réunies pour la parité », dont la mission sera de favoriser qu'il y ait autant de femmes que d'hommes impliqués en politique municipale.

C'est avec fierté que la Ville de Mirabel se joint aux acteurs qui se mobilisent pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et elle tiendra sa population informée des développements dans ce dossier.

La Ville fière de collaborer à une initiative inspirante

La rôtisserie Saint-Hubert de Saint-Janvier offre 100 repas par semaine aux plus démunis

De gauche à droite : M. Jacques Caza du Service de police de Mirabel, M. Patrick Charbonneau, maire suppléant, Mme Ysabelle Gagnon du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Mme Édith Duval, franchisée du Saint-Hubert Saint-Janvier, Sébastien Bertrand, livreur chez Saint-Hubert, Mme Gisèle Gariépy, du Centre d'entraide populaire de Mirabel, M. Vincent Lauzon du Service de police de Mirabel et Mme Guylaine Coursol, conseillère municipale.

La Ville tient à saluer le geste engagé de la rôtisserie Saint-Hubert de Saint-Janvier, qui a décidé d'offrir, dans le contexte actuel, 100 repas par semaine aux plus démunis de Mirabel. Une initiative qui a été coordonnée en collaboration avec le Service de police de Mirabel et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ainsi qu'avec les organismes communautaires qui s'occupent de l'aide alimentaire sur notre territoire.

En fait, la distribution sera assurée par le biais de ces organismes communautaires, qui distribueront les bons d'achat offerts par la rôtisserie Saint-Hubert à même les paniers d'aide alimentaire préparés à l'intention des plus démunis. Ce sont en fait ces organismes qui sont à même d'identifier les familles qui sont le plus dans le besoin. Les agents communautaires du Service de police de Mirabel mettront aussi la main à la pâte, en participant à la distribution des bons vers ces organismes.

Les rôtisseries Saint-Hubert sont reconnues pour s'impliquer socialement dans les communautés, et la bannière de Mirabel ne fait pas exception à la règle. « Saint Hubert Saint Janvier est très fier de livrer du réconfort pendant cette période difficile », a indiqué Mme Édith Duval, qui en est la franchisée.

« Je tiens à lever mon chapeau au Saint-Hubert Saint-Janvier pour ce geste louable et inspirant auquel nous sommes heureux d'avoir collaboré, puis à souligner le travail acharné de nos organismes communautaires, dont le rôle est plus que jamais essentiel », a indiqué M. Patrick Charbonneau, maire suppléant de Mirabel, qui se réjouit de cette initiative pour les plus démunis.

Cette distribution a débuté le 13 avril, par le biais du Centre d'entraide populaire de Mirabel, du Centre de dépannage de Saint-Canut, du Centre de dépannage de Saint-Janvier et du Centre d'hébergement multiservices de Mirabel, qui couvrent l'ensemble du territoire mirabellois. Comme ces organismes sont extrêmement sollicités actuellement, nous demandons à la population de ne pas communiquer avec elles, ni avec la rôtisserie Saint-Hubert, au sujet des bons d'achat en question. Un système de distribution a été établi par tous les partenaires impliqués, de façon à privilégier ceux et celles qui en ont le plus besoin, ainsi qu'une répartition équitable au quotidien.

Du 19 au 25 avril 2020

Semaine nationale du don d'organes et de tissus

La Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra cette année du 19 au 25 avril, dans l'ensemble du Québec.

Pour Transplant Québec, cette semaine est un moment privilégié de rappeler aux citoyens l'importance de parler du don d'organes avec leurs proches, et surtout, de signifier par écrit leur décision en faveur du don d'organes.

Cette semaine est également l'occasion de dire un immense merci à toutes les personnes qui contribuent, de près ou de loin, à sauver des vies.

Transplant Québec tient aussi à remercier les médecins et tous les professionnels des établissements qui continuent de permettre la réalisation des dons d'organes et des transplantations afin de sauver des vies, même en contexte de pandémie.

Pour démontrer son soutien à Transplant Québec, la Ville de Mirabel déploiera le drapeau officiel du don d'organes et de tissus à l'hôtel de ville lors de cette semaine nationale. Par ce geste, Mirabel souhaite sensibiliser ses citoyens à l'importance de cette cause, la vie de nombreuses personnes dépendant de futurs dons d'organes et de tissus.

Le balayage des rues et des pistes cyclables a débuté

Pour l'horaire prévu par secteur, rendez-vous au mirabel.ca

ATTENTION À GOOGLE!

Pour de l'information juste, consultez mirabel.ca

Comme il existe plusieurs sources d'information disponibles sur le web, la Ville de Mirabel recommande aux citoyens de consulter les sources de la Ville (site web mirabel.ca, page Facebook Ville de Mirabel, système d'alerte M AVIS, infolettre et bulletin municipal Mirabel vous informe) pour obtenir tous les renseignements complets et à jour qui concernent les Mirabellois.

Les circonstances actuelles entourant la COVID-19 font en sorte que les informations nécessitent une mise à jour rapide. Les plateformes de recherche les plus fréquentées, telles que *Google*, *Bing* ou *Yahoo*, ne peuvent apporter les changements requis promptement. Les délais pour obtenir des modifications aux horaires, aux ouvertures et aux fermetures de services et aux coordonnées peuvent aller au-delà de dix jours.

Les outils de communication utilisés par la Ville sont mis à jour quotidiennement. Une page de suivis sur la COVID-19, qui recense l'état des services et activités, les actualités et les ressources est également disponible directement sur la page d'accueil du site mirabel.ca.

Il est donc préférable de consulter cette page en priorité, ainsi que les autres outils de la Ville, pour obtenir les renseignements justes et précis.

CROIX-ROUGE CANADIENNE QUÉBEC

CORONAVIRUS, COVID-19

SERVICES OFFERTS PAR LA CROIX-ROUGE

AUX PERSONNES EN ISOLEMENT

À la demande du gouvernement du Québec, la Croix-Rouge offre certains services aux personnes en isolement.

Ces services humanitaires sont complémentaires aux services gouvernementaux et ne sont pas de nature médicale*.

SERVICES OFFERTS

- Effectuer des appels amicaux pour briser l'isolement social
- S'assurer que les personnes en isolement connaissent les ressources disponibles pouvant répondre à leurs besoins (Ex. : service en ligne d'épicerie et de pharmacie avec livraison)

POUR AVOIR ACCÈS AUX SERVICES DE LA CROIX-ROUGE

1 800 863-6582

* Toute personne en isolement qui nécessite un suivi médical ou psychosocial doit **composer le 811** afin d'avoir accès aux ressources gouvernementales.

Déplacements entre les régions

Toutes les réponses sur le site web du gouvernement du Québec

Plusieurs appels ont été reçus par le Service des communications de la Ville récemment, concernant les barrages routiers dans la région des Laurentides annoncés par le premier ministre François Legault.

Afin de répondre aux multiples questions des citoyens, notamment en ce qui concerne les déplacements entre les régions, le site web du gouvernement du Québec, au quebec.ca, a ajouté une section « Information sur le coronavirus (COVID-19) », qui contient une sous-section « Déplacement entre les régions ». Une foule d'information utile est également accessible dans la section « Foire aux questions ».

Outre les régions et territoires sociosanitaires où les policiers limitent les entrées et sorties, vous y trouverez, entre autres, des renseignements sur le transport des enfants en garde partagée, les déménagements et les livraisons de colis.

Pour les questions d'ordre médical, veuillez composer le 1 877 644-4545.

Permis en ligne

De nouvelles options sont maintenant disponibles

Depuis quelques mois, la Ville offre un service en ligne pour les demandes de permis. Les bureaux de l'hôtel de ville étant fermés pour l'instant, le Service de l'urbanisme a décidé de bonifier le service de demandes de permis en ligne, afin d'offrir d'avantage de soutien aux citoyens. Voici les nouvelles demandes qui pourront être traitées :

- Agrandissement
- Captage des eaux souterraines
- Déblai / Remblai
- Foyer, four et barbecue fixés au sol
- Installation sanitaire
- Nouvelle construction

Il se peut que ces ajouts soient temporaires, puisqu'ils ont été mis en place afin de répondre aux besoins immédiats des citoyens. Une fois la situation de la COVID-19 passée, le Service de l'urbanisme réévaluera la nécessité de poursuivre avec ces ajouts par le biais du service de permis en ligne.

Nettoyage sous-pression des égouts sanitaires pour l'année 2020

Le Service de l'équipement et des travaux publics désire informer les citoyens que le nettoyage sous-pression des égouts sanitaires pour l'année 2020 se fera dans les secteurs suivants :

Saint-Canut	Saint-Benoît
Sainte-Scholastique	Saint-Augustin Ouest
Saint-Hermas	Saint-Antoine

Ce type de travaux a pour but de nettoyer les conduites sanitaires et de faciliter l'écoulement des eaux usées. La période des travaux s'échelonnera du 4 au 29 mai. Comme ces interventions provoquent des déplacements d'air dans les conduites, des odeurs dans les maisons ou des bulles dans les toilettes peuvent se produire. Cela n'a pas d'incidence sur la qualité de l'eau potable distribuée sur le territoire.

Les lingettes désinfectantes, dans vos poubelles !

Depuis quelque temps, et en lien avec les circonstances entourant la COVID-19, il a été constaté que plusieurs personnes qui utilisent des lingettes désinfectantes afin de contrôler la propagation du virus en disposent de la mauvaise façon. Cela s'applique aussi aux lingettes pour bébé et celles utilisées pour les soins du visage. Par conséquent, la Ville désire rappeler que les lingettes désinfectantes ne doivent pas être jetées dans la cuvette, pas plus que dans le bac de récupération ou de compost, car ces lingettes comportent des produits chimiques. Le seul endroit pour se départir des lingettes demeure la poubelle. Il est important de respecter cette consigne, car les lingettes mises dans les toilettes peuvent causer des refoulements d'égout et endommager le réseau de la Ville.

Traitement biologique des moustiques

La Ville renouvelle son contrat avec la firme GDG Environnement

Cette année encore, la Ville de Mirabel a mandaté la firme GDG Environnement pour mettre en place un programme de contrôle biologique des moustiques en saison estivale. Dès avril et ce jusqu'à la mi-septembre, l'équipe GDG Environnement procédera à l'épandage d'un insecticide biologique afin de réduire la prolifération des insectes piqueurs. Le larvicide utilisé est sans danger, tant pour la population que pour la faune et la flore. Grâce à ce traitement, on espère une diminution de 90 % de la nuisance causée par les moustiques.

L'épandage se fait par voie terrestre et par voie aérienne. Ne soyez donc pas étonnés de voir un avion ou un hélicoptère circuler à basse altitude, et ce, à partir de la fin du mois d'avril.

Pour tout renseignement concernant le contrôle biologique des moustiques, on peut communiquer avec la Ligne info-moustique, au 1 844 840-8700, ou par courriel à infomoustique@gdg.ca.

Conseils

Voici quelques conseils pratiques pour éviter de créer des milieux artificiels propices à l'éclosion des moustiques :

- Préparez votre piscine tôt ; une piscine non démarrée peut générer des moustiques dès la troisième semaine de mai ;
- Ne laissez pas de pneus qui contiennent de l'eau à l'extérieur ;
- Retournez votre bateau ou votre chaloupe pour éviter l'accumulation d'eau dans le fond ;
- Videz ou retournez vos brouettes, seaux et autres objets pouvant contenir de l'eau.

Les récipients contenant un fond d'eau peuvent produire plusieurs centaines de moustiques tous les 7 ou 8 jours.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006.

Nouveau programme de subvention pour la biodiversité

Le Service de l'environnement invite la population à poser un geste concret pour favoriser la biodiversité à Mirabel. Dans cette perspective, un nouveau programme de subvention est disponible pour les citoyens qui désirent participer au projet en procédant à l'achat d'hôte à insectes, de nichoir à chauve-souris ou à oiseaux et de plantes vivaces favorables aux polinisateurs. Les participants au programme pourront bénéficier d'une remise de 50 % du coût d'achat avant taxes, d'un ou de plusieurs des articles pour un montant total de 75 $.

Les conditions d'admissibilité, ainsi que la liste des plantes vivaces admissibles et le formulaire de demande pour cette subvention sont disponibles au mirabel.ca. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006 ou à infoenvironnement@mirabel.ca.

Remisage et stationnement des véhicules récréatifs

Rappel des normes à respecter concernant le remisage et le stationnement de véhicules récréatifs (roulotte, maison motorisée, bateau, etc.) sur une propriété résidentielle :

- Un seul véhicule récréatif peut être remisé ou stationné sur une propriété résidentielle.
- Le remisage ou le stationnement est permis en tout temps en cour latérale ou arrière, conditionnellement au respect d'une marge minimale de 0,75 mètre (2,5 pieds) des limites de propriété.
- Le remisage ou le stationnement est permis en cour avant, seulement pour la période du 1er mai au 15 novembre. Une marge minimale de 2 mètres (6,6 pieds) de la bordure de rue doit alors être respectée, ainsi qu'une distance de 0,75 mètre (2,5 pieds) des limites latérales du lot.
- L'entreposage d'équipements de récréation de plus de dix mètres de longueur est interdit.
- Enfin, il est interdit en tout temps d'habiter un équipement ainsi remisé ou stationné.

Garde de poules en milieu urbain

Avec le printemps à nos portes, et la situation actuelle que nous vivons, certains citoyens auront peut-être envie d'adopter quelques poules. Sachez qu'il est permis, à l'intérieur des périmètres urbains, de garder des poules sur tout terrain occupé par une résidence unifamiliale isolée, selon les conditions suivantes :

- Un maximum de trois poules par terrain;
- Aucun coq n'est autorisé;
- Un poulailler et un parquet sont obligatoires et doivent être installés en marge arrière, à un minimum de 2 mètres des limites du terrain, et à 1 mètre de l'habitation et de tout bâtiment accessoire;
- Le poulailler doit avoir une superficie maximale de 10 mètres carrés et une hauteur maximale de 2,5 mètres;
- Il est interdit de garder les poules à l'intérieur de la résidence;
- La garde de poules ne doit mener en aucun temps à la vente de produits (œufs, viande, fumier, etc.);
- Le site de garde doit être maintenu dans un état de propreté en tout temps;
- Lorsque l'activité de garde de poules cesse, le poulailler et son parquet doivent être démantelés sans délai.

Notez aussi qu'un permis est requis avant l'installation de tout poulailler. Vous devrez alors fournir un plan d'implantation ainsi qu'un plan de construction. Il vous est possible de faire votre demande de permis en ligne, au mirabel.ca. Le coût du permis est de 25 $.

Renseignements : Service de l'aménagement et de l'urbanisme
450 475-2007 ou info.urbanisme@mirabel.ca

Installation d'un potager à la maison

Qui n'aime pas avoir des légumes frais du potager ? À Mirabel, nous encourageons nos citoyens à cultiver leurs propres légumes à la maison, particulièrement dans le contexte actuel. La règlementation permet même la culture potagère en cour avant. Aucun permis n'est requis pour l'aménagement de tels potagers. Par contre, certaines règles sont à respecter.

- Si le potager est aménagé en cour avant, il ne peut empiéter de plus de 4 mètres sans s'approcher à plus d'un mètre de la limite du terrain et il doit obligatoirement être entouré d'une bordure faite de bois traité, de plastique ou de matériaux de maçonnerie. De plus, il ne peut occuper plus de 25 % de la superficie de la cour avant.
- Aménagés dans les cours latérales et arrière, le potager doit être implanté à une distance minimale de 0,5 mètre des limites de la propriété. Une bordure n'est pas obligatoire en cour latérale ou arrière.
- Il est interdit d'y laisser pousser des herbes ou du gazon dont la hauteur est de plus de 20 cm, ainsi que d'y laisser pousser des herbes ou des plantes ligneuses allergènes pour l'être humain, telles que l'herbe à poux et l'herbe à puce.
- Le potager doit être maintenu en bon état en tout temps.

Abris d'auto temporaires

Les abris doivent être entièrement démontés et remisés (structures et toiles) si possible avant le 1er mai.

Toutefois, en fonction des limitations imposées par le gouvernement en lien avec la COVID-19, la Ville de Mirabel sera tolérante jusqu'à la reprise des activités.

VILLE DE MIRABEL

Harmonisation intermunicipale des règlements d'arrosage

Mirabel adopte une nouvelle règlementation

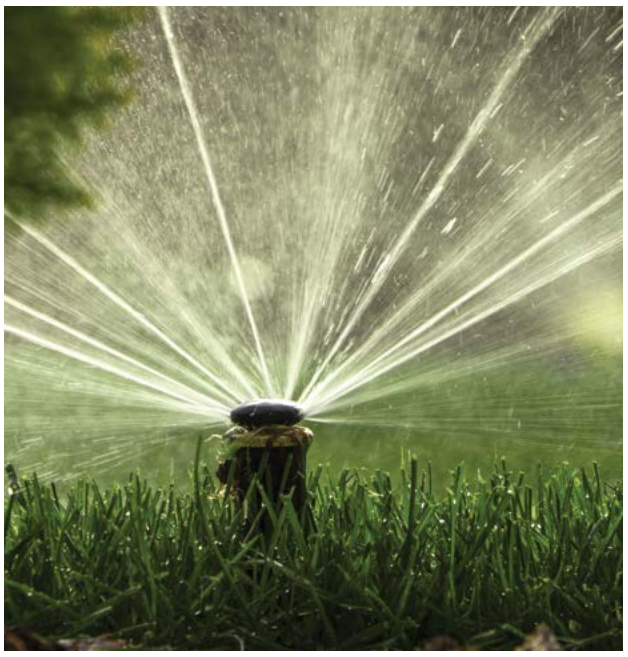

	SYSTÈME D'ARROSAGE	ADRESSE PAIRE	ADRESSE IMPAIRE
HORAIRE RÉGULIER	Automatique (ex. : gicleurs) *détecteur d'humidité obligatoire	6 h à 7 h 30 Mardi et vendredi	6 h à 7 h 30 Lundi et jeudi
	Mécanique (ex. : arrosoir mécanique ou manuel nécessitant l'ouverture ou la fermeture d'un robinet)	21 h à 23 h Mardi et vendredi	21 h à 23 h Lundi et jeudi
NOUVELLE PELOUSE	Automatique (ex. : gicleurs) *détecteur d'humidité obligatoire	6 h à 7 h 30, 15 jours consécutifs Permis obligatoire : 450 475-2006	
	Mécanique (ex. : arrosoir mécanique ou manuel nécessitant l'ouverture ou la fermeture d'un robinet)	21 h à 23 h, 15 jours consécutifs Permis obligatoire : 450 475-2006	

Remplissage de piscine : minuit à 16 h, tous les jours, toutes les adresses

À compter du 15 avril et jusqu'au 15 octobre, la Ville modifie sa réglementation en ce qui à trait aux horaires d'arrosage. Ainsi, les Mirabellois devront suivre des horaires spécifiques établis selon le type d'arrosage, soit mécanique ou automatique. **L'arrosage manuel par pistolet, est quant à lui, permis en tout temps.**

Concrètement, les citoyens pourront deux fois par semaine, selon l'adresse paire ou impaire, procéder à l'un des deux types d'arrosage. À titre d'exemple, les adresses paires devront procéder à l'arrosage de leur pelouse les mardis et vendredis, alors que les adresses impaires auront les lundis et les jeudis pour utiliser leurs arrosoirs mécaniques et automatiques.

Nouvelles heures

Des heures précises ont aussi été instaurées en fonction du type d'arrosoir. Ainsi, les arrosoirs automatisées (système d'arroseur programmable enfoui) devront être utilisés les matins, entre 6 h et 7 h 30, alors que les systèmes mécaniques (arroseur devant être ouvert et fermé manuellement) pourront être utilisés le soir, de 21 h à 23 h.

Nouvelles pelouses

Pour les nouvelles pelouses, les citoyens qui auront préalablement obtenu un permis au Service de l'environnement pourront arroser durant 15 jours consécutifs, mais toujours selon l'horaire prévu, en fonction de l'adresse civique et du système utilisé.

Cette nouvelle réglementation municipale a été mise en place de concert avec les municipalités de Sainte-Thérèse, Boisbriand et Blainville, dans le but d'utiliser de façon judicieuse et équitablement les ressources en eau potable de la station de purification de Rosemère, dont s'alimentent les quatre villes.

À cette fin, une vaste campagne publicitaire sera lancée dès le 22 avril, dans le cadre du Jour de la Terre, sur les réseaux sociaux et les sites web des quatre municipalités.

Se préparer en cas d'inondation

Le temps doux arrive et la crue des eaux est imminente. En cas d'inondation, êtes-vous prêt ? Le Service de la sécurité incendie ainsi que le ministère de la Sécurité publique vous présentent quelques conseils à suivre avant que se présente une inondation.

- Vérifiez si vous êtes dans une zone inondable;
- Préparez une trousse d'urgence disponible en tout temps pour la maison;
- Vérifiez avec votre assureur votre protection « habitation en cas d'inondation »;
- Restez informé de la situation sur les niveaux et les débits des cours d'eau dans votre secteur, sur le site Web de la Sécurité publique du Québec, dans l'onglet « Vigilance »;
- Préparez un sac contenant des médicaments, des articles d'hygiène, des vêtements de rechange, des couvertures, de l'argent, vos pièces d'identité, vos clés de voiture et de maison, de la nourriture et des couches pour bébé si nécessaire, vos appareils électroniques ainsi que les accessoires de recharge. Pensez aux articles importants pour le bien-être des personnes de votre famille qui ont des besoins particuliers.

Pour l'extérieur :

- Prévoyez des sacs de sable et disposez-les devant les fenêtres et/ou ouvertures dans vos bâtiments;
- Retirez les objets sur votre terrain qui pourraient être emportés par la crue des eaux, si cela est impossible, fixez-les au sol;
- Protégez des débris les fenêtres du sous-sol à l'aide de planches de bois.

Pour l'intérieur :

- Dégagez votre sous-sol des objets pouvant l'encombrer;
- Placez les produits chimiques hors de la portée des enfants;
- Assurez-vous que la pompe de votre puisard soit en bonne état. S'il le faut, prenez une pompe de puisard auxiliaire (pompe de secours) pour pomper l'eau lorsque votre clapet de refoulement ou votre pompe ne suffit pas à l'évacuation complète de l'eau accumulée dans votre résidence;
- Bouchez le drain au sous-sol pour réduire les apports d'eau que le tuyau de drain pourrait amener ;
- Bloquez les conduites d'égout du sous-sol en l'absence de clapet anti-refoulement (dispositif empêchant les eaux d'égout d'un branchement d'égout principal surchargé de refouler dans le sous-sol).

Si l'eau pénètre dans votre maison, ne coupez pas le courant vous-même, appelez le 9-1-1.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec le Service de la sécurité incendie, au 450 475-2010 et demandez à parler à la division Prévention.

À compter du 15 avril

Les conducteurs pourront stationner leur véhicule dans les rues de Mirabel

À compter du 15 avril, il sera permis aux conducteurs de stationner leur automobile dans les rues du territoire mirabellois en respectant le règlement de la Ville sur la sécurité routière établi par le conseil municipal.

Prenez note qu'il est interdit de stationner son véhicule le long ou à l'intérieur d'une piste cyclable entre le 15 avril et le 15 novembre de chaque année. De plus, à compter du 15 mai, aucun véhicule ne devra être stationné à moins de 5 mètres avant et après toute balise de ralentissement.

Stationnement limité

La Ville tient à rappeler qu'il est important de respecter, en tout temps, les consignes qui concernent les limites de durée de stationnement, les journées où il est interdit de stationner ou l'interdiction complète de stationner, conformément aux enseignes disposées sur certaines rues ou parties de rues du territoire.

Rappel

Ajoutons qu'il est entre autres défendu, à toute personne conduisant un véhicule routier, d'immobiliser ou de stationner un véhicule dans les endroits suivants :

- Sur un trottoir;
- Aux endroits où des enseignes indicatrices prohibent tout stationnement;
- À moins de cinq mètres d'un signal d'arrêt;
- À moins de cinq mètres d'une borne fontaine;
- Dans un passage pour piétons clairement identifié, ni à moins de cinq mètres de celui-ci;
- Devant une rampe ou un trottoir aménagé spécialement pour les personnes handicapées.

Pour connaître tous les détails du règlement 717 concernant la sécurité routière, consultez le site Web mirabel.ca.

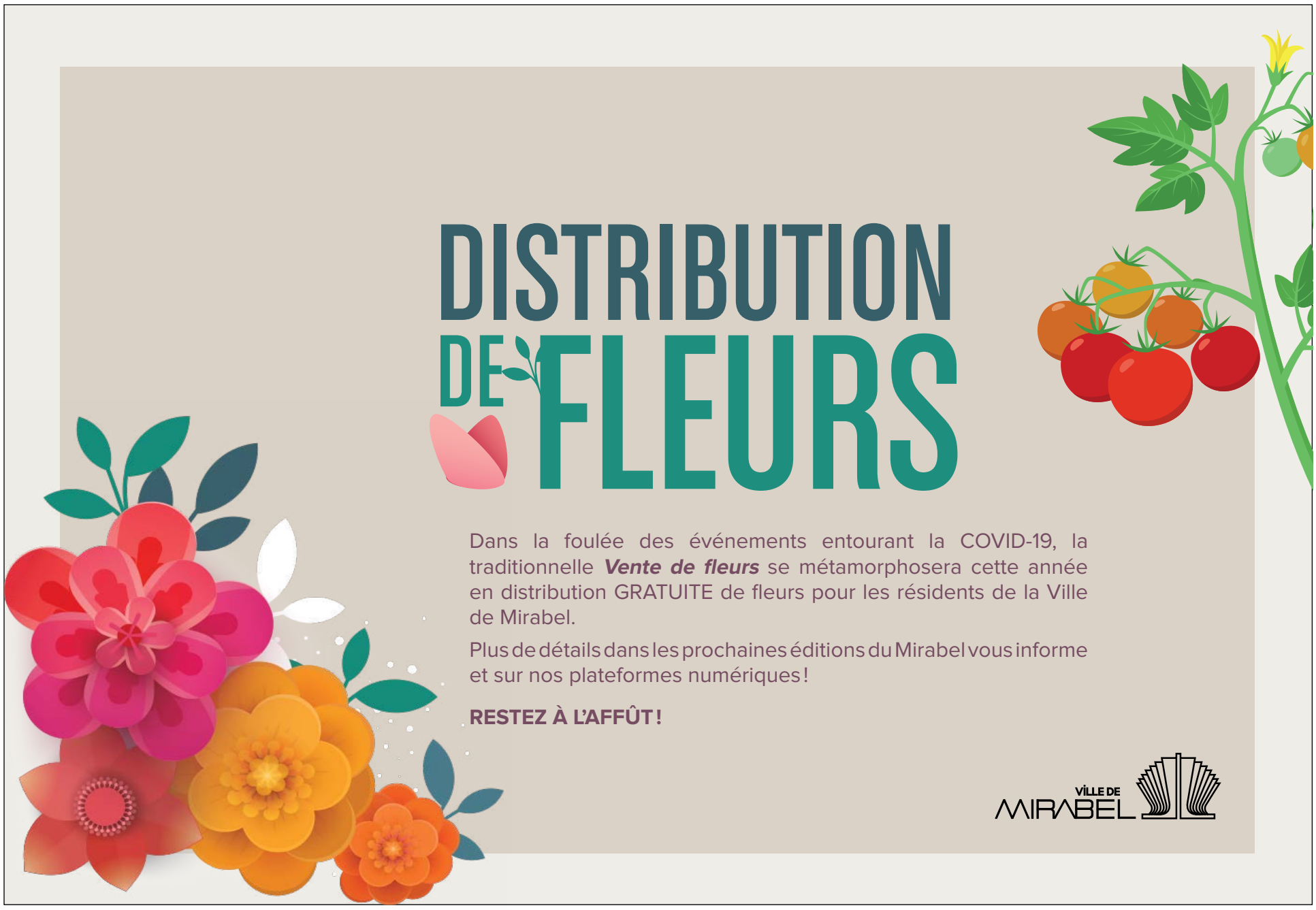

Initiative citoyenne

COVID-19 : une formule d'entraide entre voisins

La Ville de Mirabel est fière de souligner une remarquable initiative citoyenne qui vient en aide aux personnes dans le besoin. Cette initiative met en lumière l'entraide dans le voisinage par un système de communication simple et efficace, soit un carton vert, jaune ou rouge, apposé dans la fenêtre avant des résidences.

La bonne couleur !

Un carton vert signifie aux voisins que ***TOUT VA BIEN*** à l'intérieur de la maison, alors qu'un carton jaune signale ***J'APPRÉCIERAIS UN PETIT COUP DE POUCE***. Le résident aurait alors besoin d'un service afin que son confinement se déroule plus adéquatement.

Lorsqu'un citoyen a un plus grand besoin d'aide, il apposera un carton rouge qui dit ***J'AI BESOIN DE VOTRE AIDE***. Ainsi, le citoyen sollicitera l'aide d'un voisin ou d'un passant. Ce système permettra d'offrir notre temps à ceux et celles qui ne peuvent se déplacer pour leurs besoins essentiels en cette période exceptionnelle.

La Ville invite ses citoyens à participer en grand nombre et à se serrer les coudes tout en respectant les règles de sécurité publique qui s'imposent.

911 pour les urgences

Si les gens sont en situation d'urgence, ils doivent téléphoner au 9-1-1 immédiatement. Le projet de cartons ne remplace pas les services d'urgence; il se veut une solution d'entraide entre voisins afin de limiter l'impact du confinement pour certaines personnes qui ont des conditions particulières.

Ça va bien aller !

Merci à tous les travailleurs mirabellois !

VILLE DE MIRABEL